

Chicoutimi, le 6 mai 2015

Madame Anne-Marie Parent
Commissaire aux audiences du BAPE
575, Saint-Amable, bureau 210
Québec, (Québec) G1R 6A6

**OBJET : DEMANDE DE PARUTION AUX AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE
PROJET MINIER DU LAC À PAUL.**

Madame,

Nous vous présentons une demande de parution aux audiences publiques auprès du BAPE en lien avec le projet minier d'Arianne Phosphate du Lac à Paul, compris dans le secteur des Passes dangereuses, à quelques 250 kilomètres au nord de Ville Saguenay.

Cette demande de présentation représente un groupe de neuf (9) propriétaires de chalet situé sur la Zec Onatchiway (traduit de l'algonquin en français comme « lieux de plaisir »). Nous avons assisté à la présentation du projet minier.

Notre inquiétude prend forme lors de l'élaboration du tracé devant transporter par route ce minerai entre le Lac à Paul et le quai de transbordement.

En effet, la minière Arianne Phosphate nous propose un tracé qui passerait directement dans notre secteur halieutique dans un axe Nord-Ouest, Sud-Est sur presque toute la longueur du secteur # 7 de la Zec Ontatchiway.

Notre secteur de chasse et pêche est réputé. Depuis plus de 40 ans, nous, villégiateurs de ce secteur fort prisé, avons fait passablement d'efforts pour diminuer l'empreinte de l'impact humain.

Une partie de la route proposée du projet minier passe en plein cœur de notre territoire faunique, au nord du lac Rond et André pour ensuite traverser la rivière en

plein milieu d'une frayère entre les lacs André et Azur, toucher possiblement le lac Neptune, pour finalement quitter notre secteur aux environs du kilomètre 80.

Ce tracé proposé par la minière est appelé B 3. Il contournerait par le sud le lac Rouvray et déboucherait directement dans notre secteur.

L'impact de ce parcours proposé serait néfaste et direct sur la faune et la flore du secteur. Cela mettrait sérieusement en péril la valeur de nos installations. Nous sommes tous directement concernés par ce tracé et son impact majeur sur nous.

Le mémoire que nous déposerons lors de l'audition publique fait état de ces impacts majeurs causés par le tracé de la minière et nous aimerions partager et émettre nos inquiétudes.

Merci de votre attention.

Par et au nom des villégiateurs de ce secteur


Denys Leduc

Chicoutimi (Québec)

DL/